

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 17/11/2023

Publié le

ID : 085-200073922-20231115-DEL20231115_03-DE



Rapport d'orientations budgétaires année 2024

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 NOVEMBRE 2023

**TERRES DE
MONTAIGU**

Centre Intercommunal
d'Action Sociale

SOMMAIRE



PREAMBULE	2
1. LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2024	3
1.1. Le contexte économique et financier au niveau national.....	3
1.2. La trajectoire des finances des administrations publiques	3
1.3. Le contexte financier local et sectoriel	4
2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 – BUDGET PRINCIPAL	5
2.1. La section de fonctionnement.....	5
a) Les dépenses de fonctionnement	5
b) Les recettes de fonctionnement	6
c) Les données relatives au personnel du CIAS.....	6
2.2. Les perspectives d'investissement	10
a) La programmation des investissements.....	10
b) Les dépenses d'investissement	10
c) Les recettes d'investissement	10
d) La gestion de la dette	10
3. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 – BUDGETS ANNEXES	12
3.1. Le budget annexe EHPAD Terres de Montaigu	12
a) Les perspectives de fonctionnement	12
b) Les perspectives d'investissement	14
3.2. Le budget annexe EHPA Terres des Montaigu	14
a) Les perspectives de fonctionnement	14
b) Les perspectives d'investissement	15
3.3. Le budget annexe SSIAD	15
a) Les perspectives de fonctionnement	15
b) Les perspectives d'investissement	15
3.4. Le budget annexe Résidence Autonomie	16
a) Les perspectives de fonctionnement	16
b) Les perspectives d'investissement	16

PREAMBULE

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 17/11/2023

Publié le



ID : 085-200073922-20231115-DEL20231115_03-DE

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale. Sa tenue doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. La loi NOTRe a précisé et renforcé les conditions de débat et de présentation des orientations budgétaires. Désormais, conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du Code général des collectivités territoriales, l'exécutif doit présenter à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les évolutions prévisionnelles des recettes et des dépenses de fonctionnement en précisant les hypothèses d'évolution retenues ;
- l'évolution des dépenses de personnel, la structure des effectifs, la durée effective du travail, les avantages en nature ... ;
- les caractéristiques et l'évolution de la dette contractée ;
- les engagements pluriannuels envisagés, notamment en matière d'investissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée actant ainsi de la tenue du débat et de l'existence du rapport, être transmis au représentant de l'Etat dans le département et faire l'objet d'une publication ou d'une mise en ligne sur le site internet de la collectivité pour une bonne information du public.

1. LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2024

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 17/11/2023

Publié le

ID : 085-200073922-20231115-DEL20231115_03-DE



Le projet de loi de finances 2024 s'inscrit dans une trajectoire de redressement des comptes publics, tel que prévu dans la loi de programmation des finances publiques 2023-2027.

1.1. Le contexte économique et financier au niveau national

Les conséquences du conflit en Ukraine ont freiné la reprise économique après la crise sanitaire COVID-19. Les tensions sur l'approvisionnement de certaines matières premières (blé, acier), la flambée du prix de l'énergie ont particulièrement affecté la consommation, particulièrement celle des ménages.

La **croissance** resterait solide en 2023 à +1% et est estimée à +1,4% en 2024.

Après une croissance de + 2,5% en 2022, le **PIB** progresserait de +0,9%, contre une anticipation de - 0,30% en PLF 2023. Cette évolution favorable trouve sa source dans la normalisation des coûts d'approvisionnement en matières premières et dans un commerce extérieur qui reprend un peu de vigueur.

L'inflation refluerait légèrement en 2023 à +4,9%, après la hausse de + 5,2% en 2022. Les mesures prises pour limiter les effets de l'inflation (bouclier tarifaire, amortisseur électricité) ont atténué l'impact tel que connu chez nos voisins italiens et allemands. Les premiers signes de baisse des prix sont sensibles sur certaines matières premières ; l'inflation 2024 devrait se centrer sur le coût des services.

Pour 2024, la prévision d'inflation est estimée à + 2,6%.

L'emploi salarié ralentirait à +1,3% en 2023, contre +3,3% en 2022. Le taux de chômage se situe à 7,2% en 2023, proche de son plus bas niveau depuis 40 ans. Toutefois, **le pouvoir d'achat** reste affecté par la forte inflation. La dynamique des salaires de +5,3% escomptée en 2023 pourrait lui bénéficier à +1,3%.

Les banques centrales continuent à remonter leurs taux directeurs pour freiner l'inflation. Les **taux d'intérêt** restent donc très hauts, entraînant une baisse de l'investissement des ménages (-5%), l'investissement des entreprises restant favorable à +3,2%.

1.2. La trajectoire des finances des administrations publiques

Après un niveau historiquement haut de 9% du PIB en 2020, le **déficit public** redescendrait à 4,9% du PIB en 2023, puis 4,4% en 2024. Cette amélioration du déficit public s'explique par la sortie progressive des mesures compensant les hausses énergétiques et aux mesures pour favoriser la relance économique.

La **dépense publique** hors crédits d'impôts serait en reflux de 60,7% du PIB en 2020 à 55,3% du PIB en 2024. La sortie des mesures compensant la hausse de l'énergie explique également cette diminution.

La trajectoire du projet de Loi de Finances 2024 prévoit un retour du **déficit public** sous le seuil de 3% en 2027, comme prévu dans la Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027. Le **ratio de dépense publique** passerait de 57,7% du PIB en 2022 à 55,3% du PIB en 2024. Le **ratio d'endettement** devrait s'améliorer de 112,8% du PIB en 2021 à 109,7% du PIB en 2024.

1.3. Le contexte financier local et sectoriel

Le budget 2024 marque l'année de la conclusion du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens. Par ailleurs les EHPAD sont confrontés à un effet ciseau projetant 80% des EHPAD français en situation de déficit. D'une part sont apparues de fortes augmentations des dépenses liées à l'inflation et aux fort coûts des remplacements dû au contexte tendu des recrutements. D'autre part les recettes sont fragilisées par un taux d'occupation faible (décision volontaire pour maintenir une qualité du service face à la forte vacance de postes), et par une augmentation insuffisante des tarifs autorisés. Ainsi les établissements du CIAS Terres de Montaigu déjà en situation de déficit ont fortement dégradé leur situation financière en 2023. Une des raisons de cette accentuation est la décision de ne pas regrouper résidents et personnels (par la fermeture temporaire d'une partie de la résidence Martial Caillaud).

Dans le même temps, le **contexte économique** reste incertain et doit amener à la vigilance sur les équilibres budgétaires à trouver. La volatilité de la situation économique s'impose à la collectivité dans certaines de ses dépenses obligatoires et impacte les choix de gestion en continu, particulièrement sur les achats et les travaux.

Il faut toutefois noter que, compte tenu du caractère très évolutif de la situation, des modifications budgétaires pourraient intervenir au stade du budget primitif en décembre 2023, voire du budget supplémentaire au printemps 2024.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et son CIAS se sont inscrits dans un schéma de mutualisation avec la commune de Montaigu-Vendée et son CCAS. Les engagements réciproques, tant juridiques que financiers, sont inscrits dans la convention de mutualisation approuvée par les 4 instances décisionnelles en décembre 2022. Les orientations budgétaires 2024 tiennent compte de cette organisation mutualisée.

En application de l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), toutes les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent adopter, par délibération de l'assemblée délibérante, l'instruction budgétaire et comptable M57 jusqu'alors applicable aux métropoles, avant le 1^{er} janvier 2024. Le passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 marque un rapprochement entre la comptabilité publique et la comptabilité privée. C'est également un prérequis pour la migration vers le compte financier unique (CFU). La norme M57 intègre des normes comptables plus modernes dans l'objectif d'améliorer la qualité des comptes locaux. Cette nouvelle nomenclature vise également à améliorer l'information budgétaire, comptable et financière, et par conséquent la transparence financière.

En outre, dans un souci de lisibilité budgétaire et d'optimisation de l'architecture budgétaire, et en accord avec le comptable, il est proposé de regrouper les 2 budgets gérant l'accueil de personnes âgées en situation de dépendance (EHPAD) en un seul budget annexe et les 2 budgets gérant l'accueil de personnes âgées autonomes (EHAAA) en un seul budget annexe. En effet, ces différents budgets couvrent des activités économiques homogènes, en cohérence avec le CPOM.

Une comptabilité analytique permettra néanmoins de suivre comptablement chaque établissement.

Sur le plan budgétaire, au 1^{er} janvier 2024, le CIAS Terres de Montaigu totalisera donc 5 budgets détaillés comme suit :

- 1 budget principal,
- 3 budgets annexes pour la gestion des établissements accueillant des résidents
- 1 budget annexe pour les services à domicile.

2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 – BUDGET PR

Le budget principal 2024 connaît des variations qui s'expliquent par la négociation du CPOM et la poursuite de l'harmonisation de fonctionnement entre les différents établissements

2.1. La section de fonctionnement

Au 15 novembre 2023, la balance du budget de fonctionnement s'établirait à 5 705 600 €, en hausse de 44%.

a) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 5 705 600 € en 2024, en hausse de 44 %

Dépenses	BP 2023	DOB 2024	Variation	
Charges à caractère général	2 202 800 €	3 170 550 €	44%	967 750 €
Charges de personnel	1 648 600 €	2 241 100 €	36%	592 500 €
Autres charges de fonctionnement	108 000 €	293 950 €	172%	185 950 €
TOTAL	3 959 400 €	5 705 600 €	44%	1 746 200 €

- Les charges à caractère général

Les charges à caractère général sont estimées à 3 170 550 € et concernent principalement :

- Les loyers versés à Terres de Montaigu et des bailleurs sociaux pour les résidences et équipements pour 1 277 k€, intégrant cette année les loyers des résidences Martial Caillaud et l'Arbrasève, antérieurement portés par le budget EHPAD Ouest ;
- Les fournitures et services pour la confection de repas par les cuisines pour 1 500 k€, dont 1 209 k€ pour les denrées alimentaires subissant une inflation de +4% ;
- La fourniture des repas destinés au portage pour 331 k€ ;

- Les charges de personnel

Les charges de personnel dotations sont estimées à 2 241 100 € et concernent principalement :

- Le personnel de Direction pour 386k€ ;
- Le personnel mutualisé mis à disposition par Terres de Montaigu pour 621 k€ ;
- Le personnel des cuisines pour 1 086 k€, montant sous-estimé en 2023 sur ce budget, et sur-estimé dans le budget EHPAD
- Le personnel extérieur pour le portage de repas.

Les charges de personnel subissent également la conséquence des mesures sociales nationales (valeur et nombre de point, cotisations retraite, évolution du SMIC) et locales (titres restaurant, régime indemnitaire).

- Les autres charges de de fonctionnement

Les autres charges de fonctionnement, estimées à 293 950 €, concernent les intérêts de la dette (8k), les amortissements (95 k€), la subvention au COS Terres de Montaigu (7,9k€) et le virement prévisionnel à la section d'investissement pour 39k€.

La vision par activité se présente comme suit :

Dépenses	Structure	Immobilier	Cuisines	Portage de repas	Ensemble
Charges à caractère général	24 400 €	1 314 250 €	1 500 500 €	331 400 €	3 170 550 €
Charges de personnel	1 006 700 €	0 €	1 086 000 €	148 400 €	2 241 100 €
Autres charges de fonctionnement	11 900 €	37 050 €	199 000 €	46 000 €	293 950 €
TOTAL	1 043 000 €	1 351 300 €	2 785 500 €	525 800 €	5 705 600 €

b) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 5 705 600 € en 2024, en hausse de 44 %

Dépenses	BP 2023	DOB 2024	Variation	
Produits de services	3 622 500 €	5 593 600 €	54%	1 971 100 €
Dotations et subventions	42 000 €	42 000 €	0%	0 €
Autres produits de fonctionnement	294 900 €	70 000 €	-76%	-224 900 €
TOTAL	3 959 400 €	5 705 600 €	44%	1 746 200 €

▪ Les produits des services

Les principales recettes du CIAS concernent les refacturations vers les budgets annexes pour 5 593 600 € :

- Refacturation du personnel de direction, du personnel mis à disposition par Terres de Montaignu et des charges immobilières vers les budgets annexes
- Refacturation du cout du repas vers les budgets annexes (2 404 k€) et les usagers externes (311 k€) ; avec un objectif de reste à charge pour le budget principal le plus faible possible (adéquation entre le prix de revient et la refacturation)

▪ Les autres produits

Les recettes concernent la subvention versée par Terres de Montaignu, Communauté d'agglomération pour 42 k€ et les remboursements de l'assurance du personnel pour 70 k€.

La vision par activité est la suivante :

Dépenses	Structure	Immobilier	Cuisines	Portage de repas	Ensemble
Produits de services	1 001 000 €	1 351 300 €	2 715 500 €	525 800 €	5 593 600 €
Dotations et subventions	42 000 €				42 000 €
Autres produits de fonctionnement			70 000 €		70 000 €
TOTAL	1 043 000 €	1 351 300 €	2 785 500 €	525 800 €	5 705 600 €

c) Les données relatives au personnel du CIAS

Les données ci-dessous concernent l'ensemble des agents du CIAS Terres de Montaignu, sans distinction de leur affectation comptable (budgets principal et annexes).

▪ Les effectifs

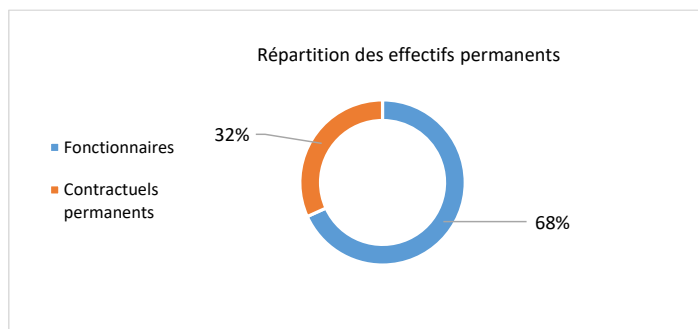
Au 31 décembre 2022, la collectivité comptabilisait 299 agents sur postes permanents :

- 204 agents stagiaires et fonctionnaires
- 95 agents contractuels permanents (emplois vacants, CDI, remplaçants)

Soit 267 femmes et 32 hommes



Au niveau national dans la Fonction Publique Territoriale, la part des titulaires est de 74% (58% de femmes et 16% d'hommes) tandis que la part de contractuels est de 26% (67% de femmes et 33% d'hommes).

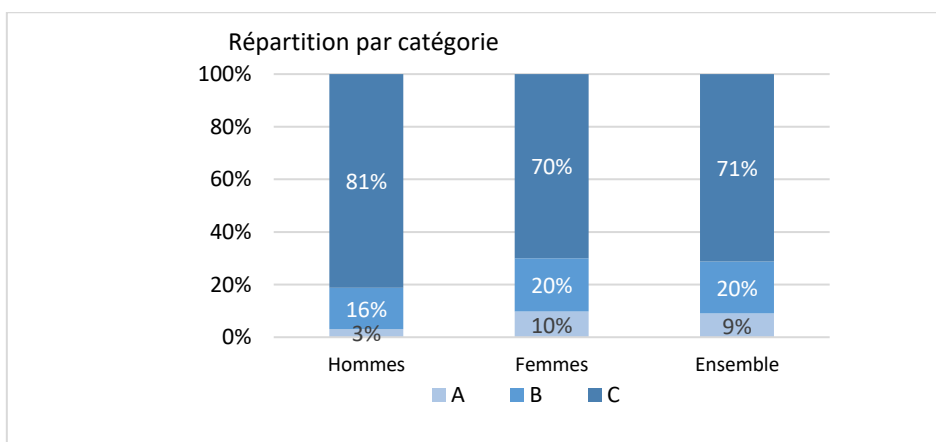


Cette répartition est conforme à la moyenne des CIAS de taille équivalente en Vendée : 66% de fonctionnaires et 34% de contractuels.

▪ Répartition des agents

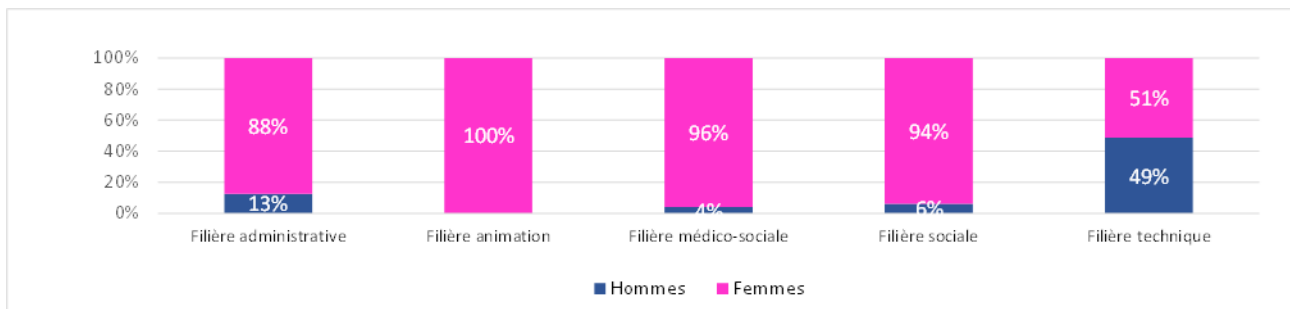
Répartition par catégorie

Les agents de catégorie C représentent 71% des effectifs. Ce sont essentiellement des agents sociaux ou des adjoints techniques.



Répartition par filière

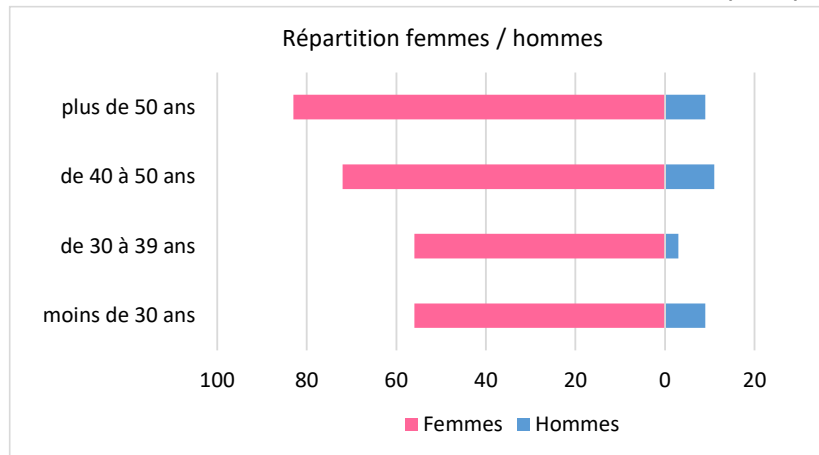
Les agents de la fonction publique territoriale sont classés par filière. Celles-ci correspondent aux grands domaines d'intervention des collectivités territoriales et regroupent les cadres d'emplois d'une même famille.



▪ Pyramide des âges

L'âge moyen sur l'effectif permanent est de 41,5 ans.

Dans la Fonction Publique Territoriale, la moyenne d'âge des femmes et des hommes est de 46 ans et continue d'augmenter. Cette tendance concerne les trois versants de la fonction publique.



- Au CIAS Terres de Montaigu, 21% des femmes et 28% des hommes ont moins de 30 ans.
- Concernant la part des plus de 50 ans, 31% sont des femmes et 28% sont des hommes.

▪ Temps de travail

La durée annuelle du temps de travail dans les services de l'agglomération est fixée à 1 607 heures fixée par délibération du 20 décembre 2021.

Les postes à temps non complets sont des postes ouverts pour une quotité de travail inférieur à 35h : ils sont adaptés aux besoins du service, principalement pour les agents sociaux.

Temps complet / temps non complet

Type	Femmes	Hommes
Temps complet	47%	88%
Temps non complet	53%	12%

Temps partiel

Les temps partiels sont des postes ouverts à temps plein, aménagés, sur demande de l'agent avec accord de l'employeur.

Type de temps partiel	Catégorie	Femmes	Hommes	Total général
Temps partiel sur autorisation	A	4		4
	B	15	0	15
	C	5		5
Total Temps partiel sur autorisation		24	0	24
Temps partiel de droit	B	4		4
	C	1		1
Total Temps partiel de droit		5		5
Total général		29	0	29

29 femmes sont en temps partiel, soit 19% des femmes sur des postes permanents.

▪ Rémunérations

Tous budgets confondus	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Budget de fonctionnement			
Charges de personnel	9 061 194 €	10 157 595 €	10 252 362 €
Rémunérations annuelles brutes (emplois permanent)	7 595 726 €	8 446 551 €	7 976 452 €
Primes et indemnités	582 054 €	1 402 500 €	1 253 258 €
Heures complémentaires	82 938 €	69 151 €	34 200 €
Heures supplémentaires	30 623 €	34 659 €	50 572 €
NBI	20 086 €	23 335 €	21 510 €

Rémunération sur emploi non permanents	1 465 467 €	1 711 467 €	2 275 910 €
--	-------------	-------------	-------------

▪ Les avantages en nature

Aucun agent de l'établissement ne dispose d'avantages en nature de type véhicule de fonction ou logement de fonction.

▪ Les mutualisations

Il existe plusieurs formes de mutualisations entre la Communauté d'agglomération, une ou plusieurs communes membres et le Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Si certaines formes de mutualisations ont vocation à perdurer (entretien des espaces verts avec la commune de Montaigu-Vendée par exemple), une nouvelle convention de mutualisation des services a été approuvée de manière concordante en décembre 2022 par Terres de Montaigu et son CIAS et Montaigu-Vendée et son CCAS et régit les règles et conditions de mutualisation entre les 4 organismes.

La masse salariale prévisionnelle pour 2024 intègre ces éléments de mutualisation et de refacturation de personnel en service commun et mis à disposition.

Les charges de personnel 2024 par budget seraient les suivantes :

	TOTAL DOB 2024
Budget principal	2 241 100 €
Budget annexe EHPAD	10 481 900 €
Budget annexe EHPAA	692 100 €
Budget annexe SSIAD	488 800 €
Budget Résidence Autonomie	285 000 €
TOTAL CIAS TERRES DE MONTAIGU	14 188 900 €

2.2. Les perspectives d'investissement

a) La programmation des investissements

La programmation pluriannuelle des investissements pour la période 2024-2028 est en cours de finalisation, en parallèle du CPOM.

Pour information, les principaux projets sont :

- La construction de l'UPAD
- La rénovation énergétique de la résidence La Peupleraie
- La restructuration de la résidence Martial Caillaud
- Les réinvestissements d'équipements structurels

Au 13 novembre 2023, la balance du budget d'investissement 2024 s'établirait à 144 500 €, en baisse de 154 500 €.

b) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont estimées à 144 500 € pour 2024.

Le remboursement du capital de la dette est stable à 33 000 € pour l'année 2024.

Le programme d'équipement est estimé à 111 500 € pour du renouvellement de matériel de cuisine.

Ces montants seront susceptibles d'évolution au budget primitif 2024, après arbitrage et priorisation.

c) Les recettes d'investissement

En 2024, le financement du programme d'investissement prévoit :

- Des dotations de FCTVA pour 18 000 € ;
- Un emprunt d'équilibre de 66 500 € dont le montant sera actualisé lors du vote du budget primitif 2024, puis à l'approbation du budget supplémentaire 2024, qui constatera la reprise des résultats 2023 ;
- Un autofinancement prévisionnel de 60 000 €, correspondant aux amortissements et au prélèvement de la section de fonctionnement.

d) La gestion de la dette

▪ L'encours de la dette

A périmètre constant, l'encours global de la dette diminue de 58 315 € entre 2023 et 2024. Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2023.

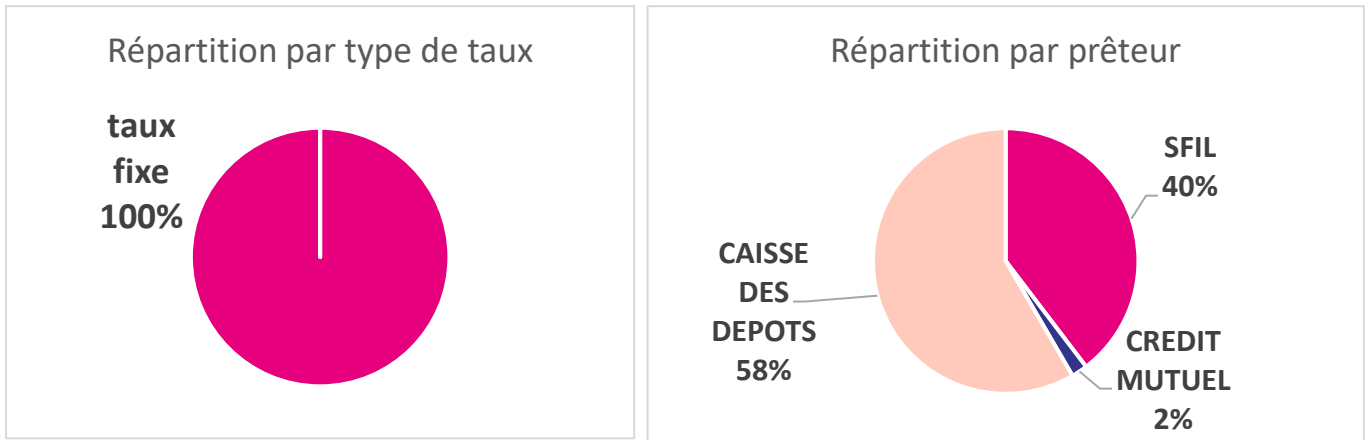
Budget principal	Capital restant dû au 01/01/22	Capital restant dû au 01/01/23	Capital restant dû au 01/01/24	Amortissement 2024	Intérêts 2024	Annuité 2024	Année d'extinction de l'encours
3 contrats	151 670 €	118 705 €	85 724 €	32 997 €	5 118 €	38 115 €	2026
Budgets annexes	Capital restant dû au 01/01/22	Capital restant dû au 01/01/23	Capital restant dû au 01/01/24	Amortissement 2024	Intérêts 2024	Annuité 2024	Année d'extinction de l'encours
EHPAD (1)	171 000 €	145 667 €	120 333 €	25 333 €	3 332 €	28 665 €	2028
S/total budgets annexes (1)	171 000 €	145 667 €	120 333 €	25 333 €	3 332 €	28 665 €	
TOTAL (4 emprunts)	322 670 €	264 372 €	206 057 €	58 331 €	8 449 €	66 780 €	

Le taux d'intérêt moyen de la dette globale, obtenu par le rapport intérêts 2024 / encours au 1^{er} janvier 2024, s'élève à **4,10%**.

- La répartition par type de taux et par prêteur

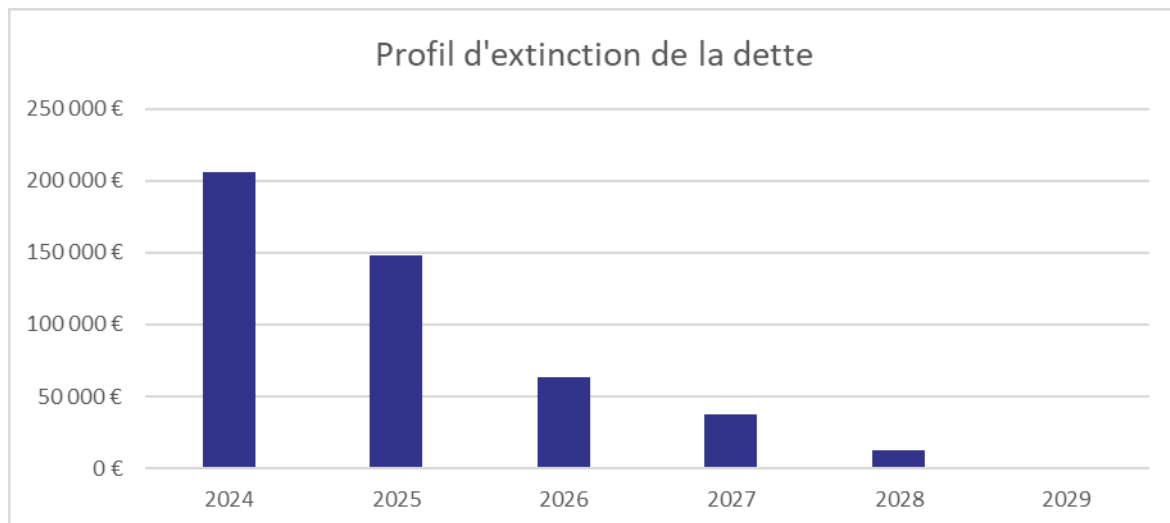
Au 1^{er} janvier 2024, la dette globale sera composée de 4 contrats d'emprunts. 100% de l'encours est adossé à un taux fixe. La dette est équilibrée entre les prêteurs.

L'intégralité de l'encours est classée en A1 selon la charte de bonne conduite Gissler.



- Le profil d'extinction de la dette

A horizon 2029, la dette actuelle serait intégralement remboursée.



En outre, il est rappelé que Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération assure le remboursement d'emprunts contractés pour les EHPAD ; lesquels sont refacturés dans les loyers :

- l'acquisition du bâtiment « le Val des Maines » (Ehpad) à Vendée Habitat pour 129 074 € d'encours,
- la réhabilitation des EHPAD « le Val des Maines » (Ehpad) et « la Peupleraie » pour 2 250 761 €,
- la construction de l'ensemble « Arbrasève » à Rocheservièrre (Ehpad), de l'unité de production de repas et de l'extension de l'EHPAD Martial Caillaud à L'Herbergement pour 6 582 877 €.

et s'acquitte également de loyers aux bailleurs sociaux, lesquels sont également refacturés dans les loyers :

- Bâtiment "le Clos du Grenouiller" (Ehpad), propriété de Vendée Habitat
- Bâtiment "la Maisonnée" (Ehpad), propriété de Vendée Habitat
- Bâtiment "Agora" (Ehpad), propriété de Vendée Logement
- Bâtiment "Oxalis"(Résidence Autonomie), propriété de Vendée Logement

3. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 – BUDGETS ANNEXES

3.1. Le budget annexe EHPAD Terres de Montaigu

A compter du 1^{er} janvier 2024 et dans le cadre du CPOM, les deux anciens budgets EHPAD Terres de Montaigu et EHPAD Secteur Ouest sont regroupés dans un seul budget annexe. L'historique 2023 est le résultat de la compilation de ces deux budgets.

a) Les perspectives de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 14 483 200 €, dont 2 468 k€ pour les charges d'exploitation et 10 482 k€ pour les charges de personnel.

Dépenses	BP 2023	DOB 2024	Variation	
Groupe 1 Charges d'exploitation courante	1 732 706 €	2 467 700 €	42%	734 994 €
Groupe 2 Charges de personnel	10 122 337 €	10 481 900 €	4%	359 563 €
Groupe 3 Charges de structure	1 580 489 €	1 533 600 €	-3%	-46 889 €
TOTAL	13 435 532 €	14 483 200 €	8%	1 047 668 €

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 14 483 200 €, principalement issues des produits de la tarification et des dotations des financeurs (14 225 k€) et de quelques produits divers (258k€)

Recettes	BP 2023	DOB 2024	Variation	
Groupe 1 Produits de la tarification	13 219 182 €	14 225 400 €	8%	1 006 218 €
Groupe 2 Autres produits d'exploitation	216 350 €	257 800 €	19%	41 450 €
Groupe 3 Produits financiers et exceptionnels	0 €	0 €		0 €
TOTAL	13 435 532 €	14 483 200 €	8%	1 047 668 €

Section Hébergement

Les dépenses de la section Hébergement se présentent comme suit :

Dépenses	BP 2023	DOB 2024	Variation	
Groupe 1 Charges d'exploitation courante	1 390 463 €	2 073 000 €	49%	682 537 €
Groupe 2 Charges de personnel	3 440 122 €	3 061 400 €	-11%	-378 722 €
Groupe 3 Charges de structure	1 386 216 €	1 374 900 €	-1%	-11 316 €
TOTAL	6 216 801 €	6 509 300 €	5%	292 499 €

Les principales augmentations concernent :

- Les charges énergétiques sous-estimées au BP 2023 (+230k€), les frais de repas largement impactés par l'inflation et sous-estimés au BP 2023
- Les charges de personnel,
 - o Conséquence des mesures sociales nationales (valeur et nombre de point, cotisations retraite, évolution du SMIC) et locales (titres restaurant, régime indemnitaire) décidées et des refacturations du budget principal pour les charges de direction et les services ressources, ainsi qu'une réaffectation de la masse salariale vers la section soin.
 - o Le personnel des cuisines, montant sur-estimé en 2023 sur ce budget, et sous-estimé dans le budget principal

Les recettes de la section Hébergement se présentent comme suit :

Recettes	BP 2023	DOB 2023	Variation	
Groupe 1 Produits de la tarification	6 127 451 €	6 421 700 €	5%	294 249 €
Groupe 2 Autres produits d'exploitation	89 350 €	87 600 €	-2%	-1 750 €
Groupe 3 Produits financiers et exceptionnels		0 €		0 €
TOTAL	6 216 801 €	6 509 300 €	5%	292 499 €

Les principales variations seront observées sur le tarif journalier des résidents. Les tarifs journaliers des résidents augmentent en moyenne de 16%, cependant le DOB présenté montre un écart de 5% avec le BP 2023 qui n'avait pas été autorisé en totalité.

Section Dépendance

Les dépenses de la section dépendance se présentent comme suit :

Dépenses	BP 2023	DOB 2024	Variation	
Groupe 1 Charges d'exploitation courante	142 370 €	146 800 €	3%	4 430 €
Groupe 2 Charges de personnel	1 925 915 €	2 080 500 €	8%	154 585 €
Groupe 3 Charges de structure	21 150 €	19 500 €	-8%	-1 650 €
TOTAL	2 089 435 €	2 246 800 €	8%	157 365 €

Les principales augmentations concernent :

- Les charges de personnel, conséquence des mesures sociales nationales (valeur et nombre de point, cotisations retraite, évolution du SMIC) et locales (titres restaurant, régime indemnitaire), et de l'augmentation des effectifs d'aides-soignantes (affectées à 30% sur cette section)

Les recettes de la section dépendance se présentent comme suit :

Recettes	BP 2023	DOB 2024	Variation	
Groupe 1 Produits de la tarification	2 034 935 €	2 186 600 €	7%	151 665 €
Groupe 2 Autres produits d'exploitation	54 500 €	60 200 €	10%	5 700 €
Groupe 3 Produits financiers et exceptionnels		0 €		0 €
TOTAL	2 089 435 €	2 246 800 €	8%	157 365 €

Les principales variations seront observées sur

- La dotation de dépendance dans le cadre du CPOM
- La révision attendue des tarifs journaliers dépendance fixés par le département de la Vendée

Section Soins

Les dépenses de la section Soins se présentent comme suit :

Dépenses	BP 2023	DOB 2024	Variation	
Groupe 1 Charges d'exploitation courante	199 874 €	247 900 €	24%	48 026 €
Groupe 2 Charges de personnel	4 756 299 €	5 340 000 €	12%	583 701 €
Groupe 3 Charges de structure	173 123 €	139 200 €	-20%	-33 923 €
TOTAL	5 129 296 €	5 727 100 €	12%	597 804 €

Les principales augmentations concernent :

- Les dispositifs médicaux, notamment une dotation spécifique pour l'ergothérapie (50k€)
- Les charges de personnel, conséquence des mesures sociales nationales (valeur et nombre de point, cotisations retraite, évolution du SMIC) et locales (titres restaurant, régime indemnitaire), de réaffectation de personnel de la section hébergement, et de la montée en puissance du personnel de soins comprenant notamment la création du pool de remplacement.

Les recettes de la section soin se présentent comme suit :

Recettes	BP 2023	DOB 2024	Variation	
Groupe 1 Produits de la tarification	5 056 797 €	5 617 100 €	11%	560 304 €
Groupe 2 Autres produits d'exploitation	72 500 €	110 000 €	52%	37 500 €
Groupe 3 Produits financiers et exceptionnels	0 €	0 €		0 €
TOTAL	5 129 297 €	5 727 100 €	12%	597 804 €

Les principales variations seront observées sur :

- La dotation de soins augmentée dans le cadre du CPOM
- Les crédits non-reconductibles du pool de remplacement
- Les crédits non-reconductibles de formation

b) Les perspectives d'investissement

Les dépenses d'investissement sont estimées à 590 000 €, correspondant principalement au remboursement des emprunts pour 30 k€ et au programme d'équipement pour 560 k€, correspondant à du renouvellement de matériel et à des travaux d'entretien pérenne.

Le financement de ces investissements serait réalisé par l'autofinancement pour 186k€, le FCTVA pour 90 k€ et un emprunt de 314 k€, susceptible d'être ajusté après reprise des résultats 2023.

Pour rappel, l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2024 serait de 120 333 €, correspondant à 1 prêt.

3.2. Le budget annexe EHPA Terres des Montaignu

A compter du 1^{er} janvier 2024, les deux anciens budgets Résidences non médicalisés et EHPA sont regroupés dans un seul budget annexe. L'historique 2023 est le résultat de la compilation de ces deux budgets.

a) Les perspectives de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 1 448 700 €, dont 452 k€ pour les charges d'exploitation et 6692 k€ pour les charges de personnel.

Dépenses	BP 2023	DOB 2024	Variation	
Groupe 1 Charges d'exploitation courante	286 600 €	452 000 €	58%	165 400 €
Groupe 2 Charges de personnel	605 300 €	692 100 €	14%	86 800 €
Groupe 3 Charges de structure	263 300 €	303 900 €	15%	40 600 €
TOTAL	1 155 200 €	1 448 000 €	25%	292 800 €

Les charges d'exploitation augmentent sous l'effet des fluides qui étaient sous-estimés au BP 2023 et des refacturations de repas, impactées par l'inflation.

La masse salariale évolue en conséquence des mesures sociales nationales (valeur et nombre de point, cotisations retraite, évolution du SMIC) et locales (titres restaurant, régime indemnitaire) et des refacturations du budget principal pour les charges de direction et les services ressources.

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 1 448 000 €, provenant principalement de la tarification des résidents pour 1 162k€ et des services annexes facturés (30k€).

Recettes	BP 2023	DOB 2024	Variation	
Groupe 1 Produits de la tarification	1 130 800 €	1 162 000 €	3%	31 200 €
Groupe 2 Autres produits d'exploitation	24 400 €	30 000 €	23%	5 600 €
Groupe 3 Produits financiers et exceptionnels	0 €	256 000 €	-	256 000 €
TOTAL	1 155 200 €	1 448 000 €	25%	292 800 €

Les principales variations seront observées sur le tarif journalier des résidents. Les tarifs journaliers des résidents augmentent en moyenne de 16%, cependant le DOB présenté montre un écart de 3% avec le BP 2023 qui n'avait pas été autorisé en totalité.

b) Les perspectives d'investissement

Il n'y a pas de prévision d'investissement à ce stade de préparation budgétaire.

3.3. Le budget annexe SSIAD

a) Les perspectives de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 531 700 €, dont 12 k€ pour les charges générales et 489 k€ pour les charges de personnel.

Dépenses	BP 2023	DOB 2024	Variation	
Groupe 1 Charges d'exploitation courante	11 580 €	12 000 €	4%	420 €
Groupe 2 Charges de personnel	436 498 €	488 800 €	12%	52 302 €
Groupe 3 Charges de structure	26 912 €	30 900 €	15%	3 988 €
TOTAL	474 990 €	531 700 €	12%	56 710 €

La masse salariale évolue en conséquence des mesures sociales nationales (valeur et nombre de point, cotisations retraite, évolution du SMIC) et locales (titres restaurant, régime indemnitaire) décidées et des refacturations du budget principal pour les charges de direction et les services ressources.

Les recettes de fonctionnement du SSIAD sont estimées à 531 700 €, provenant principalement de la dotation de soins pour 505k€ et des remboursements pour l'hospitalisation à domicile (27k€)

Recettes	BP 2023	DOB 2024	Variation	
Groupe 1 Produits de la tarification	448 440 €	505 100 €	13%	56 660 €
Groupe 2 Autres produits d'exploitation	26 550 €	26 600 €	0%	50 €
Groupe 3 Produits financiers et exceptionnels	0 €		-	0 €
TOTAL	474 990 €	531 700 €	12%	56 710 €

b) Les perspectives d'investissement

Il n'y a pas de prévision d'investissement à ce stade de préparation budgétaire.

3.4. Le budget annexe Résidence Autonomie

a) Les perspectives de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 581 000 €, dont 199 k€ pour les charges générales et 285 k€ pour les charges de personnel.

Dépenses	BP 2023	DOB 2024	Variation	
Groupe 1 Charges d'exploitation courante	192 410 €	199 200 €	4%	6 790 €
Groupe 2 Charges de personnel	268 120 €	285 000 €	6%	16 880 €
Groupe 3 Charges de structure	94 200 €	96 800 €	3%	2 600 €
TOTAL	554 730 €	581 000 €	5%	26 270 €

La masse salariale évolue en conséquence des mesures sociales nationales (valeur et nombre de point, cotisations retraite, évolution du SMIC) et locales (titres restaurant, régime indemnitaire) décidées et des refacturations du budget principal pour les charges de direction et les services ressources.

Les recettes de fonctionnement de la Résidence autonomie Oxalis sont estimées à 581 000 €, provenant principalement des produits de la tarification des résidents pour 539k€ et des services annexes facturés (42k€).

Recettes	BP 2023	DOB 2024	Variation	
Groupe 1 Produits de la tarification	505 900 €	539 000 €	7%	33 100 €
Groupe 2 Autres produits d'exploitation	48 830 €	42 000 €	-14%	-6 830 €
Groupe 3 Produits financiers et exceptionnels	0 €	0 €		0 €
TOTAL	554 730 €	581 000 €	5%	26 270 €

b) Les perspectives d'investissement

Les dépenses d'investissement sont estimées à 29 100 €, correspondant principalement à des travaux et du renouvellement de matériel (27 k€) et à la gestion des caution (2k€).

Le financement de ces investissements serait réalisé par les amortissements pour 5 k€, la gestion des cautions pour 2k€ et un emprunt d'équilibre de 22 k€, susceptible d'être ajusté après reprise des résultats 2023.